



« Progrès et Traditions »

# LA LETTRE DU MAIRE

Jean-Luc FABRE

**Mai 2019**

## **Une renaissance très attendue ...**

*Longtemps ajournée, souvent espérée, il semblerait bien que la réhabilitation de la Maison de Pays soit enfin sur de bons rails.*

*Et pour cause : dans la perspective du transfert des compétences « eau » et « assainissement », prévue à partir de janvier 2020, la Communauté de Communes du Pays de Fayence lance un vaste programme de rénovation/construction sur le site qui vise à accueillir les personnels administratifs des communes membres de l'intercommunalité en lien avec ces services transférés.*

*Mais pas seulement. Bénéficiant à ce jour d'une mise à disposition gratuite de bureaux situés rue Comtesse de Villeneuve, propriété de la commune de Fayence, l'établissement public de coopération intercommunale projette de relocaliser la Maison des Services au Public (MSAP) à la Maison de Pays.*

*Cette relocalisation a bien entendu reçu l'assentiment de la Municipalité de Fayence, qui récupérera, une fois l'opération terminée, la totalité des bureaux de la MSAP. Dès lors, l'idée qui est sous-tendue est d'y installer le service Enfance Jeunesse Education, qui ne cesse de prendre de l'ampleur, aux côtés du bureau d'aide sociale.*

*Ce grand chantier qui devrait s'ouvrir à partir du mois de septembre, prévoit globalement trois tranches de travaux. La première, et non des moindres, consiste à réhabiliter le bâtiment actuel dans son ensemble. Là, se trouveront les bureaux de la MSAP et la grande régie de l'eau et de l'assainissement collectif, auxquels viendra s'agréger le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Pendant la durée des travaux, la commune de Fayence accueillera à l'Espace Culturel, dans la Salle des Fêtes, la tenue des séances du conseil communautaire et des différentes commissions.*

*Dans un second temps, les abords de la Maison de Pays seront réaménagés : stationnement, cheminements piétonniers, accessibilité, sans oublier ce superbe parc à l'arrière qui laisse envisager de très belles perspectives pour accueillir à l'avenir toutes sortes d'expositions ou de concerts en plein air.*

*Enfin, dernière série de travaux, en limite ouest du périmètre, un bâtiment neuf sera construit, en front de rue. Il s'agira principalement en rez-de-chaussée d'une grande salle polyvalente modulable, capable d'accueillir à la fois les séances de travail de l'assemblée délibérante communautaire mais également d'autres activités, qu'elles soient associatives ou culturelles. A l'étage, sont prévus de nouveaux bureaux administratifs.*

*Alors, si en 2014, le projet de réhabilitation de la Maison de Pays avait été ajourné à la veille du lancement des travaux, on peut dire aujourd'hui que ce report fut un mal pour un bien. Car, entre-temps, la loi NOTRe, certes si décriée, est passée par là.*

*Et la Maison de Pays, endormie depuis toutes ces années, va bientôt s'éveiller pour ouvrir ses portes à tous les usagers de notre territoire.*

## Le chiffre du mois ...

**4 304 228 €**

*C'est le montant total des propositions nouvelles en matière de dépenses d'équipement porté sur les 3 budgets (ville, eau, assainissement), hors restes à réaliser, présenté le 8 avril en séance du Conseil Municipal.*

## Le budget primitif 2019

### 1. Stabilité des taux de contribution directe locale

*Dans sa séance du 8 avril, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité de ses membres la reconduction à l'identique des taux de contribution directe locale, inchangés depuis 2016. Cette décision est conforme au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu début mars.*

*On notera toutefois une variation des bases fiscales comme suit :*

- +2,73% pour la Taxe d'Habitation
- +2,93% pour le Foncier Bâti
- +0,32% pour le Foncier Non Bâti, soit un produit prévisionnel de **4 225 080€** représentant une hausse des ressources fiscales par rapport à celles de 2018 de **114 111€**.

*Par conséquent, pour l'année 2019, les taux d'imposition sont fixés comme suit :*

- **Taxe d'Habitation : 18,66%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 18,48%**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 93,51%**

### 2. Les grandes masses budgétaires du budget en fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011. Charges à caractère général	2 057 771 €	013. Atténuation de charges	25 000 €
012. Charges de personnel	4 100 000 €	70. Produits des services, du domaine	560 330 €
014. Atténuation de produits	653 588 €	73. Impôts et taxes	5 120 532 €
65. Autres charges de gestion courante	334 414 €	74. Dotations et participations	1 164 952 €
66. Charges Financières	101 543 €	75. Autres produits de gestion courante	464 584 €
67. Charges exceptionnelles	55 000 €	77. Produits exceptionnels	21 500 €
68. Dotations aux provisions	9 000 €	042. Opérations d'ordre entre sections	81 179 €
022. Dépenses imprévues	150 000 €		
023. Virement à la section d'investissement	1 804 636 €		
042. Opérations d'ordre entre sections	359 478 €		
		<b>Total des recettes</b>	<b>7 438 077 €</b>
		<b>002 Résultat reporté</b>	<b>2 187 353 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 625 430 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 625 430 €</b>

### 3. Pas de majoration du tarif de l'eau potable

*Pour mémoire, il a été adopté en 2015 une tarification modulée en fonction des consommations et de la destination de l'eau pour limiter l'augmentation auprès des usagers consommant à hauteur de la moyenne nationale (120 m<sup>3</sup> par an) et répercuter une hausse des tarifs plus significative sur les gros consommateurs.*

*Cette nouvelle tarification a donc été basée sur des tranches de consommation avec un coût modulé suivant l'utilisation (domestique, multi habitations, hors domestique, domestique/agricole confondus, agricole), en conservant le principe de saisonnalité (périodes d'été et d'hiver).*

*Parties variables en fonction de la consommation :*

Par semestre	Tarif HT au m3 Période Hiver (01/10 au 31/05)	Tarif HT au m3 Période Été (01/06 au 30/09)
Tranche 1 : 0 à 60 m3	0,744 €	1,300 €
Tranche 2 : 61 à 250 m3	0,767 €	1,340 €
Tranche 3 : Supérieur à 250 m3	0,894 €	1,563 €

### Parties fixes :

Abonnement : 4,259€ HT / Mois ; Redevance prélèvement : 0,052€/m<sup>3</sup> ; Redevance pollution : 0,27€/m<sup>3</sup> ; TVA : 5,50%

## **1. Attribution de subventions aux associations (87 572€)**

	2018	2019		2018	2019
UFAC	250€	250€	La Boule Heureuse	3 000€	4 000€
ACPG - CATM	350€	350€	La Saint-Hubert	1 000€	1 000€
FNACA	160€	160€	La Belle Mouchetée	2 500€	2 500€
Prévention Routière	100€	100€	Tennis Club (TCF)	4 000€	4 800€
Amicale du Jade	500€	500€	F. Dép. des Foyers Ruraux	750€	1 000€
Amicale Donneurs du Sang	500€	500€	Foyer Rural F/T	11 000€	11 000€
St J-B. Armoiries de la Ville	5 000€	5 000€	Escapade P.Fayence	100€	100€
Les Amis du Four du Mitan	2 000€	4 000€	EAPF (10 kms)	1 500€	1 500€
Amicale Sapeurs-Pompiers	200€	-	David HRTEAM	1 000€	1 000€
Coopérative La Ferrage	6 649€	6 497€	Les Producteurs du P.Fayence	-	2 500€
Coopérative La Colombe	465€	447€	Libération de Fayence – Parachutistes le 17 août	-	500€
Coopérative Le Château	333€	318€	OMA	26 000€	20 000€
Coopérative Collège	880€	550€	ARCOFA	1 500€	3 000€
Collège Séjours Ski & Patrimoine	150€	300€	ASA GRASSE - Rallye	5 000€	6 000€
Association sportive collège	500€	700€	PickleBall France	-	1 500€
Fayence Patrimoine	3 000€	3 000€	Environnement et Mémoire Locale	2 000€	3 500€

### **L'AAPCA, 1er club de France pour la 5ème année consécutive**

Lors de l'assemblée générale ordinaire du club qui s'est tenue le 6 avril dernier à la Salle des Fêtes de Fayence, le président Gérard CHIOCCI pouvait afficher fièrement les résultats élogieux de son association, pour laquelle il est membre lui-même depuis le milieu des années 80.

Un rapport d'activité de très bonne facture, contrebalancé certes par un déficit important d'heures de vol, dû à une pluviométrie très prononcée en 2018, un rapport financier excédentaire et de très haute volée, présenté à l'identique des comptes d'une entreprise et un rapport moral qui démontre toute la vitalité et la bonne santé de l'AAPCA. Oui, il était bon entendre tout ceci ce soir-là, histoire de rappeler que cette plateforme est d'abord celle du vol à voile et de son plus digne représentant national...

### **18 et 19 mai 2019 : La foire agricole revient sur l'aérodrome de Fayence**

Ils ne seront pas moins de 47 exposants, dont 26 du Pays de Fayence, à l'occasion de cette troisième édition de la foire agricole du Pays de Fayence sur la plateforme aéronautique de Fayence/Tourrettes. Avec le courage et la détermination qu'on lui connaît, Nadège KLEOUS, l'emblématique présidente de l'association Agriconad, organisatrice de l'évènement, nous réserve un magnifique week-end, avec beaucoup de surprises et de nouveautés.

La veille de l'ouverture au public, les bénévoles et les exposants recevront comme l'an dernier, les élèves des classes primaires de notre territoire, pour une journée découverte. Un pique-nique bio leur sera offert à l'issue de ces magnifiques rencontres avec le monde agricole.

Puis, le lendemain, l'ouverture des portes aura lieu dès 9h du matin. Le prix d'entrée est fixé à 3€ par personne (gratuit pour les moins de 12 ans). En marge de la foire agricole, l'AAPCA tiendra un stand avec un simulateur de vol en planeur dernier cri. De vieilles machines volantes seront également exposées à proximité grâce à l'association Fayence Old Timers. Puisse la météo être de la partie !

**ENEDIS va contrôler son réseau aérien par hélicoptère du 15 avril au 30 mai 2019**

Afin d'entretenir et moderniser les réseaux de distribution d'électricité, ENEDIS investit chaque année pour organiser la visite préventive d'un tiers environ du réseau aérien 20 000 volts (2 600 kms pour le Var et les Alpes Maritimes).

Ces survols, réalisés à très basse altitude, ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifieraient leur remplacement. Certains concernent la commune de Fayence.

Les hélicoptères utilisés sont :

- Un Hughes 500 immatriculé F-GJLX de couleur bleu foncé,
- Ou un Hughes 500 immatriculé F-GZGM de couleur noire,

Ou un AS 350 immatriculé F-JSHS de couleur bleu foncé.

**Cérémonie du 8 mai 2019 :**

**11h : Monument aux morts de Tourrettes**

**11h30 : Monument aux Morts de Fayence, place Léon Roux**

**A cette occasion, le public aura l'occasion d'admirer un Monument aux Morts, entièrement réhabilité par une entreprise spécialisée.**

**Dimanche 26 mai 2019 :**

**Election au parlement européen - Ouverture des bureaux de vote : 8h - 19h**

**En mai sur vos agendas ...**

Téléchargez l'agenda des manifestations

« Et si on sortait à Fayence ? N° 13 » !

- Sur le site [www.ville-fayence.fr](http://www.ville-fayence.fr), rubrique téléchargement, catégorie Espace Culturel
- Ou en flashant le code ci-dessous sur votre Smartphone ou tablette via une application appropriée



[www.ville-fayence.fr](http://www.ville-fayence.fr)



Vos questions, vos remarques :  
[contact@ville-fayence.fr](mailto:contact@ville-fayence.fr)